



Loi sur les eaux navigables canadiennes

Énergie NB donne avis par la présente qu'une soumission a été ajoutée au registre

en ligne Recherche de projet en commun, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* ainsi que sa description.

Aux termes du paragraphe 4.1 et 9.1 de ladite loi, Énergie NB a déposé auprès du Ministre des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous numéros de registre 15857, une description de l'ouvrage suivant, son site et ses plans:

Le projet du corridor de Saint John comprend la construction et l'opération d'une nouvelle ligne de transport d'électricité aérienne à double circuit de 138 kV, adjacente à un corridor de ligne de transport existant. La nouvelle ligne de transport sera érigée à proximité des traversées existantes à deux endroits sur le fleuve Saint-Jean (Wolastoq). Les traversées sont conçues de manière à assurer la sécurité de la navigation et sont situées à proximité du chemin Sullivan et du chemin Greenhead (traversée du fleuve Saint-Jean [Wolastoq] près de l'anse Farrys), ainsi que du chemin Quarry et du chemin Highland (traversée de The Narrows).

Le projet franchira les rivières sans travaux en eau, maintiendra en tout temps des conditions de navigation sécuritaires et fournira une infrastructure à long terme appuyant la fiabilité du réseau électrique régional.

Affiché à Saint-Jean Nouveau-Brunswick, ce 10e jour de octobre 2026.



Énergie NB Power

